

Intervention de soutien psychologique suite à un événement traumatique

Objectifs

Compétence visée

- Restaurer la capacité de dialogue et d'action des personnes dans leur environnement personnel et de travail

Aptitudes

- Mettre à disposition des collaborateurs, la possibilité d'un soutien complémentaire aux actions déployées par les acteurs internes de la prévention (Managers de proximité, RH, Médecine du travail, Assistante sociale)
- Définir les actions nécessaires suite à un événement traumatique

Les plus de ce programme

Modalités de positionnement et d'évaluation

- Evaluation des acquis à l'entrée et en fin de la formation, par grille de positionnement

Modalités pédagogiques

- Formation collective
- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges et réflexions sur les situations concrètes rapportées par les participants
- Analyse des pratiques

Formation accessible aux professionnels en situation de handicap

Les principes

- L'accompagnement psychologique est une des modalités de prise en charge
- Il s'adresse à des agents en difficulté et en souffrance
- Il s'appuie sur la notion d'événement
- Il comprend le conseil et l'accompagnement des managers
- Notre intervention s'intègre dans la gestion des risques professionnels et peut s'inscrire dans le Document Unique (art. L4121-1 du code du travail)

Notre intervention d'accompagnement psychologique

- Evaluation : Mise en place du dispositif d'intervention
- Intervention sur site Et/ou appel des impliqués
- Conseil à l'encadrement
- Prise en charge des impliqués
- Groupes de parole
- Entretiens individuels, téléphoniques en face à face
- Dispositif spécifique
- Évaluation avec l'encadrement

Le déclenchement

- La mise en œuvre du soutien psychologique passe par l'appel des responsables du dispositif vers le psychologue
- C'est un temps d'évaluation de la demande avec l'appelant
- Un temps d'analyse et de recueil des éléments de la situation avec l'encadrement de terrain

Mise en œuvre d'un dispositif et d'un accompagnement adaptés à chaque situation et au plus près du réel

- Mise en place d'un numéro d'écoute à l'attention des salariés
- Appel systématique des personnes identifiées comme impactées
- Intervention sur site afin de réaliser des groupes et/ou des entretiens individuels
- Accompagnement de la ligne managériale

Le suivi psychologique

- Dans les 48 heures suivant l'intervention, un dispositif adapté à chaque situation et à la réalité du terrain
- Un temps d'accompagnement qui tient compte de la temporalité et qui s'adapte lors de différents moments-clés

Place et rôle de l'encadrement

- Mobilisation immédiate de l'équipe et de la hiérarchie
- Accompagner l'encadrement de terrain pour porter les équipes et communiquer dans la gestion de crise

Le rôle de l'institution

- Adapter le dispositif d'accompagnement aux réalités de terrain
- Conseiller sur les actions mises en œuvre
- Favoriser la reconnaissance du vécu individuel et collectif
- Penser l'impact d'un événement et l'inscrire dans le temps

Public

Tout public aucun prérequis

Durée

A déterminer en fonction du besoin